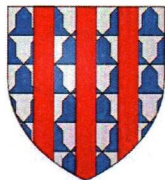


Arrondissement d'Avesnes sur
Helpe

Canton d'Avesnes sur Helpe



Commune

D'ENGLEFONTAINE

59530

Tél. : 03.27.27.50.22

CONSEIL MUNICIPAL
DU 09/06/2023

L'an deux mille vingt-trois, le neuf juin à 18 heures 30, le Conseil Municipal d'ENGLEFONTAINE, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle des fêtes, sous la Présidence de Madame Sandra PLUCHART : Maire.

09 PRESENTS : Mesdames PLUCHART Sandra, LEMOINE Laëtitia, DUPUIS Charlotte, RAVERDY Françoise, et MARECHAL Claire, Messieurs LEGROUX Christophe, PAYAGE Sébastien, GUILBAUT Bernard et BARBAY Daniel.

05 PROCURATIONS :

Mme FONTAINE Valérie à Mme LEMOINE Laëtitia

M. CARDOSO Dominique à Mme PLUCHART Sandra

M. POTTIE Jean-Pascal à M. BARBAY Daniel

M. ROBART Philippe à M. LEGROUX Christophe

Mme BILOT Naïma à M. GUILBAUT Bernard

Secrétaire de séance : Mme DUPUIS Charlotte

ORDRE DU JOUR

- 1 Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 17/05/2023
- 2 Désignation des délégués et suppléants du conseil municipal pour l'élection des sénateurs
- 3 Dispositif d'aide au permis de conduire
- 4 Décision Modificative n°1 – opération d'ordre
- 5 Demande de subvention Syndicat d'Electricité pour la réfection des menuiseries de la mairie – 2^{ème} tranche

DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE
D'ENGLEFONTAINE

NOMBRES DE MEMBRES

- Afférents au Conseil Municipal : 14
- Membres présents : 9
- Membres en exercice : 14
- Qui ont pris part à la délibération : 14

Date de la convocation et d'affichage :
31/05/2023

Séance du 09/06/2023 rattachée
au Procès-Verbal

L'an deux mille vingt-trois, le neuf juin à 18 heures 30, le Conseil Municipal d'ENGLEFONTAINE, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle des fêtes, sous la Présidence de Madame Sandra PLUCHART : Maire.

09 PRESENTS : Mesdames PLUCHART Sandra, LEMOINE Laëtitia, DUPUIS Charlotte, RAVERDY Françoise, et MARECHAL Claire, Messieurs LEGROUX Christophe, PAYAGE Sébastien, GUILBAUT Bernard et BARBAY Daniel.

05 PROCURATIONS : Mme FONTAINE Valérie à Mme LEMOINE Laëtitia
M. CARDOSO Dominique à Mme PLUCHART Sandra
M. POTTIE Jean-Pascal à M. BARBAY Daniel
M. ROBART Philippe à M. LEGROUX Christophe
Mme BILOT Naïma à M. GUILBAUT Bernard

Secrétaire de séance : Mme DUPUIS Charlotte

1 - Adoption du procès-verbal

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Considérant qu'il convient d'approuver le procès-verbal du Conseil municipal du 17/05/2023,
LE CONSEIL MUNICIPAL,
Après en avoir délibéré,
Approuve à l'UNANIMITE le procès-verbal du Conseil municipal du 17/05/2023

Pour extrait certifié conforme

Le Maire

Sandra PLUCHART



PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17/05/2023

09 PRESENTS : Mesdames PLUCHART Sandra, LEMOINE Laëtitia, FONTAINE Valérie, DUPUIS Charlotte, MARECHAL Claire et BILOT Naïma, Messieurs LEGROUX Christophe, GUILBAUT Bernard et BARBAY Daniel.

05 PROCURATIONS :

M. PAYAGE Sébastien à Mme LEMOINE Laëtitia

M. CARDOSO Dominique à Mme PLUCHART Sandra

M. POTTIE Jean-Pascal à M. LEGROUX Christophe

M. ROBERT Philippe à Mme FONTAINE Valérie

Mme RAVERTY Françoise à M. GUILBAUT Bernard

Secrétaire de séance : Mme MARECHAL Claire

Ouverture de séance à 18h32

1- Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 27/12/2022

Madame le Maire présente ses excuses pour l'omission de l'envoi en pièce jointe du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 27/12/2022 au conseil municipal du 04/04/2023, et demande à l'assemblée d'approuver celui-ci.

Vote à l'UNANIMITE

2- Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 04/04/2023

Vote à l'UNANIMITE

3- Subventions aux associations

Madame le maire indique à l'assemblée que le cerfa relatif à la constitution des dossiers de demandes de subvention aux associations sera remis à chacune d'entre elle l'année prochaine.

- ACPG : Une subvention sera attribuée l'année prochaine pour permettre l'achat d'un coussin de remise de médailles

- AGE D'OR : Madame le Maire propose une subvention de 350 euros

M. GUILBAUT demande si les comptes du livret A ont été transmis

Mme LEMOINE indique ne pas en avoir été informée et souligne que l'attribution d'une subvention doit couvrir un besoin en cas de déficit mais également un soutien à un projet.

- ASCEE : l'association a besoin d'un soutien financier pour poursuivre ses projets scolaires et extra scolaires

Madame propose une subvention de 600 euros.

- PETANQUE : Madame le Maire propose une subvention de 800 euros pour aider au financement de l'achat de maillots

- UNIS ENSEMBLE : l'association DEUX MAINS ENSEMBLE change de nom et devient autonome. L'association compte actuellement 66 adhérents Englefontainois.

Madame le Maire propose une subvention de 400 euros.

- RESTOS DU CŒUR : Madame le Maire propose une subvention en nature de 300 euros. Elle indique que l'association ainsi que le secours catholique sont toujours disponibles en cas de besoin.

- **COMITE DES FETES** : Madame le Maire informe l'assemblée que le comité a été créé en avril par des habitants du village. Suite à la distribution de tract et d'une réunion d'information, 13 personnes ont répondu présent.
Le comité des fêtes prévoit notamment une sortie à la mer, un loto, une brocante, des festivités à Halloween et un marché de Noël. L'association ayant un déficit de départ, Madame le Maire propose une subvention de 1000 euros.
- **SECOURS CATHOLIQUE** : Madame le Maire rappelle la disponibilité et la réactivité de l'association auprès des habitants en difficulté. Madame le Maire propose une subvention de 300 euros
- **MORMAL RUGBY CLUB** : Madame le Maire indique que le club n'a pas demandé de subvention l'année dernière, et qu'il a pour projet la protection des poteaux de rugby. Madame le Maire propose 700 euros de subvention.

Monsieur GUILBAUT pose la question de Madame RAVERDY qui souhaite connaître la composition des bureaux des associations.

Madame le Maire indique qu'une liste des présidents est disponible en mairie.

Vote à l'UNANIMITE

4- Demande de participation financière à la sortie au centre LEWARDE

Madame le Maire informe l'assemblée qu'une sortie au centre LEWARDE aura lieu le 10 juin prochain et qu'une participation à hauteur de 15 euros est demandée aux habitants souhaitant s'inscrire

Madame BILOT demande le nombre d'inscrits à la sortie et son coût

Madame le Maire indique que 63 personnes se sont inscrites et que 4 personnes se sont désistées

Le coût de la sortie s'élève à 2525.60 euros

Vote à l'UNANIMITE

5- Instauration d'un Taxe Local sur la Publicité Extérieure

Madame LEMOINE indique qu'il s'agit d'une taxe sur les panneaux publicitaires situés sur le domaine public, que celle-ci est calculée en fonction de la superficie du support. Madame LEMOINE précise qu'il s'agit d'une ressource supplémentaire pour la commune.

Madame BILOT demande si cette taxe est annuelle et qu'en est-il de l'affichage sauvage

Madame LEMOINE confirme que cette taxe est annuelle

Monsieur LEGROUX souligne que la commune est située au cœur du Parc Naturel Régional de l'Avesnois et que la signalisation sauvage y est interdite

Vote à l'UNANIMITE

6- Renouvellement d'adhésion au CAUE du NORD

Monsieur LEGROUX propose à l'assemblée le renouvellement de l'adhésion au Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement pour le soutien aux différents projets menés par la municipalité tels que la rénovation de l'école et de la salle des fêtes.

Cette adhésion s'élève à 250 euros par an

Vote à l'UNANIMITE

7- Dispositif d'aide au BAFA et BAFD

Madame le Maire propose à l'assemblée une aide financière à hauteur de 150 euros (75 euros à l'inscription en formation et 75 euros à l'obtention du diplôme) pour les jeunes âgés de 16 ans minimum qui souhaitent s'inscrire à la formation BAFA ou BAFD.

Madame le Maire souligne que cette aide s'ajoute à d'autres aides financières de l'état.

Monsieur LEGROUX précise que 500 euros peuvent être également versés aux jeunes qui souhaiteraient s'engager dans une démarche de lutte contre l'isolement des personnes âgées.

Vote à l'UNANIMITE

8- Dispositif annuel d'aide au permis de conduire et modalités de participation de la commune

Madame le Maire indique que le coût du permis reste excessif ne permettant pas à de nombreux jeunes de financer en totalité leur permis.

C'est pourquoi la commune souhaite participer au financement du permis ainsi que de la conduite accompagnée, à hauteur de 250 euros (100 euros à l'inscription et 150 euros à l'obtention du permis), pour les jeunes âgés de 16 à 25 ans, sans conditions de ressources.

Monsieur LEGROUX souhaite préciser qu'il s'agit d'une aide pour les jeunes n'ayant jamais passé le permis de conduire.

Madame BILOT souhaite connaître le nombre de jeunes pouvant s'inscrire

Madame le Maire indique qu'aucun montant a été défini et demande à l'assemblée de reporter cette délibération ultérieurement pour affiner la délibération

Vote à l'UNANIMITE

9- Création d'un comité consultatif appelé Commission Communale des Affaires Sociales

Madame le Maire rappelle la dissolution du CCAS au 31/12/2022 et a demandé par mail aux membres du conseil Municipal de se positionner à la composition le comité consultatif.

Une réponse écrite était souhaitée

S'agissant des membres du conseil municipal :

- Mmes MARECHAL et DUPUIS ne souhaitent plus siéger
- Monsieur GUILBAUT n'est pas intéressé
- Madame RAVERDY ne souhaite pas siéger
- Madame BILOT se positionne

Composition des membres élus à la commission communale des affaires sociales :

- Madame FONTAINE Valérie
- Monsieur BARBAY Daniel
- Madame LEMOINE Laëtitia
- Monsieur PAYAGE Sébastien
- Madame BILOT Naïma

S'agissant des membres représentants des habitants de la commune

- Madame FOSSE Marie Myriam
- Madame TAVEAU Annie
- Madame PLANCQ Eliane
- Monsieur MARECHAL Alain
- Monsieur VITS Hervé

Ont indiqué lors de la dernière séance du conseil d'administration du CCAS qu'ils souhaitaient siéger à la commission

Madame le Maire indique qu'un arrêté de désignation sera transmis à chacun d'entre eux.

Vote à l'UNANIMITE

10- Règlement d'attribution des aides sociales

Madame le Maire indique à l'assemblée que suite à la création de la commission des affaires sociales, il est nécessaire de préciser les modalités d'octroi des aides sociales, notamment l'aide alimentaire, l'aide liée à l'habitat et les aides exceptionnelles

Madame BILOT demande à ce qu'il soit bien précisé que les boissons seront non alcoolisées.

Madame le Maire indique qu'il sera établi une convention avec les magasins avec cette précision mentionnée.

Vote à l'UNANIMITE

11- Rétrocession d'une propriété du domaine privé communal au domaine public communal

Monsieur LEGROUX indique qu'il s'agit de récupérer une partie de la parcelle de 565 m² achetée pour l'installation de la chaufferie bois pour y installer des places de parking pour la salle des fêtes. Les travaux de décaissement réalisés pour la chaufferie le seront également pour les places de parking ce qui n'engendrerait aucun coût supplémentaire pour la commune.
Vote à l'UNANIMITE

Clôture de la séance à 19h44

La Présidente de séance
Mme PLUCHART Sandra



La secrétaire de séance
Mme MARECHAL Claire

A handwritten signature in dark ink, appearing to read "Claire Marechal", with a long horizontal stroke extending to the right.

DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE
D'ENGLEFONTAINE

NOMBRES DE MEMBRES

- Afférents au Conseil Municipal : 14
- Membres présents : 9
- Membres en exercice : 14
- Qui ont pris part à la délibération : 13

Date de la convocation et d'affichage :
31/05/2023

Séance du 09/06/2023 rattachée
au Procès-Verbal

L'an deux mille vingt-trois, le neuf juin à 18 heures 30, le Conseil Municipal d'ENGLEFONTAINE, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle des fêtes, sous la Présidence de Madame Sandra PLUCHART : Maire.

09 PRESENTS : Mesdames PLUCHART Sandra, LEMOINE Laëtitia, DUPUIS Charlotte, RAVERDY Françoise, et MARECHAL Claire, Messieurs LEGROUX Christophe, PAYAGE Sébastien, GUILBAUT Bernard et BARBAY Daniel.

05 PROCURATIONS : Mme FONTAINE Valérie à Mme LEMOINE Laëtitia
M. CARDOSO Dominique à Mme PLUCHART Sandra (M. CARDOSO ne participe pas au vote)
M. POTTIE Jean-Pascal à M. BARBAY Daniel
M. ROBART Philippe à M. LEGROUX Christophe
Mme BILOT Naïma à M. GUILBAUT Bernard

Secrétaire de séance : Mme DUPUIS Charlotte

2 - Désignation des délégués et suppléants du conseil municipal pour l'élection des sénateurs 2023

Vu les articles L 289 et R133 du code électoral, les délégués et leurs suppléants sont élus sur la même liste, sans débat, à la représentation proportionnelle suivant la règle de la plus forte moyenne, sans panachage ni vote préférentiel.

Vu les articles L.286, L.287, L.445, L.531 et L.556 du code électoral, les membres du conseil municipal qui sont également députés, sénateurs, conseillers régionaux, conseillers départementaux, conseillers de l'assemblée de Martinique, conseillers territoriaux de Saint Pierre et Miquelon ou membres des assemblées de province de Nouvelle Calédonie peuvent participer à l'élection des délégués et suppléants mais ne peuvent pas être élus délégués ou suppléants.

Vu le décret n°2023-257 du 06/04/2023 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs du 24/09/2023.

Vu l'instruction ministérielle du 30/03/2023 relative à la désignation des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants.

Vu la liste de candidats déposée en Mairie

1 – déroulement du scrutin

Le bureau électoral est composé de deux membres les plus âgés ainsi que des deux membres les plus jeunes du conseil municipal à l'ouverture du scrutin, la présidence est assurée par le Maire.

Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, a fait constater au président qu'il n'était porteur que d'une seule enveloppe ou d'un seul bulletin plié du modèle uniforme. Le président a constaté, sans toucher l'enveloppe que le conseiller municipal a déposé lui-même son enveloppe dans l'urne prévue à cet effet.

Après le vote du dernier conseiller, le président a déclaré le scrutin clos et les membres du bureau électoral ont immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote.

2- Election des délégués et des suppléants

A - résultat de l'élection

- Nombre de conseillers n'ayant pas pris au vote : 1
- Nombre de votants : 13
- Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau : 0
- Nombre de suffrages exprimés : 13

NOM DE LA LISTE	SUFFRAGES OBTENUS	NOMBRE DE DELEGUES	NOMBRE DE SUPPLEANTS
ENGLEFONTAINE ENSEMBLE	13	3	3

B – Proclamation des élus

Le Maire proclame les élus délégués et suppléants du conseil municipal pour l'élection des sénateurs 2023.

DELEGUES

PLUCHART Sandra
LEGROUX Christophe
LEMOINE Laëtitia

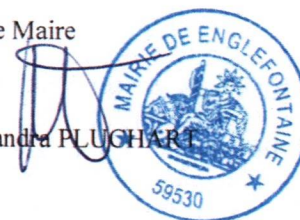
SUPPLEANTS

PAYAGE Sébastien
FONTAINE Valérie
BARBAY Daniel

Pour extrait certifié conforme

Le Maire

Sandra PLUCHART



DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE
D'ENGLEFONTAINE

NOMBRES DE MEMBRES

- Afférents au Conseil Municipal : 14
- Membres présents : 9
- Membres en exercice : 14
- Qui ont pris part à la délibération : 14

Date de la convocation et d'affichage :
31/05/2023

Séance du 09/06/2023 rattachée
au Procès-Verbal

L'an deux mille vingt-trois, le neuf juin à 18 heures 30, le Conseil Municipal d'ENGLEFONTAINE, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle des fêtes, sous la Présidence de Madame Sandra PLUCHART : Maire.

09 PRESENTS : Mesdames PLUCHART Sandra, LEMOINE Laëtitia, DUPUIS Charlotte, RAVERDY Françoise, et MARECHAL Claire, Messieurs LEGROUX Christophe, PAYAGE Sébastien, GUILBAUT Bernard et BARBAY Daniel.

05 PROCURATIONS : Mme FONTAINE Valérie à Mme LEMOINE Laëtitia
M. CARDOSO Dominique à Mme PLUCHART Sandra
M. POTTIE Jean-Pascal à M. BARBAY Daniel
M. ROBART Philippe à M. LEGROUX Christophe
Mme BILOT Naïma à M. GUILBAUT Bernard

Secrétaire de séance : Mme DUPUIS Charlotte

3 - Dispositif 2023 d'aide au permis de conduire et modalités de participation de la commune

Madame le Maire expose à l'assemblée que dans le cadre de sa politique en faveur de la jeunesse, le conseil municipal envisage de mettre en place un dispositif d'aide au financement du permis de conduire.

Madame le Maire rappelle qu'il est actuellement primordial de permettre aux jeunes de se déplacer afin d'accéder à l'emploi et à la formation.

Compte tenu de la localisation de la Commune, la voiture reste encore un mode de déplacement essentiel.

Madame le Maire propose donc de verser aux jeunes une aide au financement de leur permis de conduire.

Cette aide est destinée aux jeunes administrés âgés de 16 à 25 ans inscrits au permis de conduire pour la 1^{ère} fois, pouvant justifier d'une résidence principale sur le territoire de la Commune, sans conditions de ressources.

Cette aide ne pourra être versée qu'une seule fois par personne.

L'aide est fixée à 200 euros :

- 100 euros à l'inscription
- 100 euros à l'obtention du permis de conduire

Cette aide sera versée sur production des justificatifs suivants :

- copie de la carte d'identité, du passeport ou du titre de séjour, en cours de validité ;
- copie d'un justificatif de domicile de moins de trois mois ;
- attestation sur l'honneur indiquant que le demandeur passe son permis de conduire ;
- copie de la facture de l'auto-école ;
- relevé d'identité bancaire du demandeur.

Le Conseil Municipal,

Où l'exposé de Madame le Maire

Après en avoir délibéré,

Décide à l'UNANIMITE

- d'allouer une aide au permis de conduire 200 euros dans la limite d'une enveloppe communale qui s'élève à 3 000 euros ;
- dit que la dépense sera imputée au compte 65131 du budget primitif 2023

Pour extrait certifié conforme

Le Maire

Sandra PLUCHART



DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE
D'ENGLEFONTAINE

NOMBRES DE MEMBRES

- Afférents au Conseil Municipal : 14
- Membres présents : 9
- Membres en exercice : 14
- Qui ont pris part à la délibération : 14

Date de la convocation et d'affichage :
31/05/2023

Séance du 09/06/2023 rattachée
au Procès-Verbal

L'an deux mille vingt-trois, le neuf juin à 18 heures 30, le Conseil Municipal d'ENGLEFONTAINE, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle des fêtes, sous la Présidence de Madame Sandra PLUCHART : Maire.

09 PRESENTS : Mesdames PLUCHART Sandra, LEMOINE Laëtitia, DUPUIS Charlotte, RAVERDY Françoise, et MARECHAL Claire, Messieurs LEGROUX Christophe, PAYAGE Sébastien, GUILBAUT Bernard et BARBAY Daniel.

05 PROCURATIONS : Mme FONTAINE Valérie à Mme LEMOINE Laëtitia
M. CARDOSO Dominique à Mme PLUCHART Sandra
M. POTTIE Jean-Pascal à M. BARBAY Daniel
M. ROBART Philippe à M. LEGROUX Christophe
Mme BILOT Naïma à M. GUILBAUT Bernard

Secrétaire de séance : Mme DUPUIS Charlotte

4 - Décision modificative budgétaire n°1 – opération d'ordre

Il est proposé à l'assemblée de procéder aux virements de crédits suivants (opération d'ordre) au sein de la section d'investissement afin d'intégrer les frais d'études repris au compte 203 vers les comptes d'immobilisations définitifs auxquels ils se rapportent :

- Recettes d'investissement

Compte-Chapitre	N° d'inventaire	Désignation de l'immobilisation	Montant
203-041	2021/2031/1001	REFECT BORDURE RUE TUILERIES	3 456,00
203-041	2020/C/C/D/E	FRAIS ETUDE RUE REPUBLIQUE	960, 00
203-041		TOTAL	4 416,00

- Dépenses d'investissement

Compte-Chapitre	N° d'inventaire	Désignation de l'immobilisation	Montant
2181-041	2021/2031/1001	REFECT BORDURE RUE TUILERIES	3 456,00
2181-041	2020/C/C/D/E	FRAIS ETUDE RUE REPUBLIQUE	960, 00
2181-041	2021/2181/001	TOTAL	4 416,00

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré

Autorise à l'UNANIMITE Madame le Maire à procéder aux virements de crédits au sein de la section d'investissement afin d'intégrer les frais d'études repris au compte 203 vers les comptes d'immobilisations définitifs auxquels ils se rapportent

Pour extrait certifié conforme

Le Maire
Sandra PLUCHART



Envoyé en préfecture le 14/06/2023

Reçu en préfecture le 14/06/2023

Publié le

ID : 059-215901943-20230609-2023_JUIN_4-DE



DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE
D'ENGLEFONTAINE

NOMBRES DE MEMBRES

- Afférents au Conseil Municipal : 14
- Membres présents : 9
- Membres en exercice : 14
- Qui ont pris part à la délibération : 14

Date de la convocation et d'affichage :
31/05/2023

Séance du 09/06/2023 rattachée
au Procès-Verbal

L'an deux mille vingt-trois, le neuf juin à 18 heures 30, le Conseil Municipal d'ENGLEFONTAINE, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle des fêtes, sous la Présidence de Madame Sandra PLUCHART : Maire.

09 PRESENTS : Mesdames PLUCHART Sandra, LEMOINE Laëtitia, DUPUIS Charlotte, RAVERDY Françoise, et MARECHAL Claire, Messieurs LEGROUX Christophe, PAYAGE Sébastien, GUILBAUT Bernard et BARBAY Daniel.

05 PROCURATIONS : Mme FONTAINE Valérie à Mme LEMOINE Laëtitia
M. CARDOSO Dominique à Mme PLUCHART Sandra
M. POTTIE Jean-Pascal à M. BARBAY Daniel
M. ROBERT Philippe à M. LEGROUX Christophe
Mme BILOT Naïma à M. GUILBAUT Bernard

Secrétaire de séance : Mme DUPUIS Charlotte

5 - Demande de subvention – Fonds de concours du Syndicat d'Électricité de l'arrondissement d'Avesnes

Madame Le Maire précise que ce projet est susceptible de bénéficier d'une aide financière de Syndicat d'Électricité de l'Arrondissement d'Avesnes au titre de son Fonds de Concours dont le règlement est rappelé en annexe.

Ayant pris connaissance des projets proposé par :

- L'entreprise SAS LA CANCELLERA qui s'élève à :
 - o 6 081,74€ HT, soit à la somme de 7 298,00€ TTC pour le remplacement des menuiseries de la mairie ;
- L'entreprise Sambre Menuiseries qui s'élève à :
 - o 3 190,00€ HT, soit à la somme de 3 828,00€ TTC pour le remplacement des menuiseries de la salle polyvalente ;
 - o 4 160,00€ HT, soit à la somme de 4 992,00€ TTC pour le remplacement des menuiseries de la salle polyvalente ;

Le Conseil Municipal,

Ouï l'exposé de Madame le Maire

Après en en avoir délibéré

- Approuve le projet à l'UNANIMITE,
- Valide le plan de financement proposé,
- Sollicite une subvention au taux de 80%, au titre de Fonds de Concours du SEAA, soit une subvention de 10 745,39 €.

Pour extrait certifié conforme

Le Maire

Sandra PLUCHART

